

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 565

présenté par
M. Pont

ARTICLE 1ER TER

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« national »,

les mots :

« de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.